



La présupposition factive dans les textes du XVII^e siècle : entre la modalité épistémique et la modalité affective

Achraf Ben Arbia

Université de Kairouan, Tunisie

achrafbenarbia30@yahoo.com

<https://orcid.org/0000-0003-1902-6297>

Reçu le 29-08-2024 / Évalué le 25-09-2024 / Accepté le 17-11-2024

Résumé

L'objectif majeur de cette contribution consiste à mettre l'accent sur la notion de l'implicite à travers une étude de la présupposition factive dans les textes du français classique. Il s'agira en particulier de déceler le rapport entre la présupposition factive et les modalités épistémique et affective. Ces deux dernières serviront, comme nous allons le démontrer, à l'exprimer puisque les verbes déclencheurs de la présupposition s'avèreront porteurs d'une trace subjective. Autrement dit, des verbes comme *savoir*, *comprendre*, *regretter*, *être content*, *se réjouir*... ne sont autres que des verbes servant à exprimer un degré de subjectivité et présupposent généralement des contenus véridiques. Compte tenu de ce que nous avons énoncé précédemment, nous essaierons d'étudier, sur la base d'un corpus de phrases tirées de différentes œuvres du XVII^e siècle, la présupposition factive dans son rapport avec la notion de subjectivité.

Mots-clés : Implicite, présupposition, verbes factifs, déclencheurs de présupposition, modalité épistémique, modalité affective

Factive presupposition in 17th century texts: between epistemic modality and affective modality

Abstract

The main objective of this contribution is to emphasize the notion of the implicit through a study of factive presupposition in classical French texts. In particular, it will be a question of detecting the relationship between factive presupposition and the epistemic and affective modalities. The latter two will serve, as we will demonstrate, to express it since the verbs triggering the presupposition will prove to carry a subjective trace. In other words, verbs such *knowing*, *understanding*, *regretting*, *being happy*, *rejoicing*... are none other than verbs used to express a degree of subjectivity and generally presuppose truthful contents. Given what we have stated previously, we will try to study, on the basis of a corpus of sentences taken from different works of the 17th century, factive presupposition in its relationship with the notion of subjectivity.

Keywords: Implicit, presupposition, factive verbs, presupposition triggers, epistemic modality, affective modality

Introduction

Étudier le rapport entre la présupposition factive et les modalités épistémique et affective au sein des textes du XVII^e siècle n'est pas sans importance étant donné que la détection du contenu implicite permet de mettre l'accent sur une idée ou une pensée non exprimée formellement. La notion de l'implicite constitue actuellement un domaine de recherche en vogue et occupe une place de plus en plus importante dans les ouvrages de linguistique. Toutefois, les travaux de recherche portant sur l'étude de l'implicite au sein des textes du XVII^e siècle sont extrêmement rares. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui justifie le choix d'une telle problématique. Cette étude se fera par le biais de l'un des concepts de l'implicite, à savoir le présupposé. Cette inclination a également pour fondement le rapport qui existe entre la présupposition et les modalités d'énoncé. Plus précisément, cette contribution essaiera de répondre à la question suivante :

Comment les déclencheurs de la présupposition factive permettent l'expression des modalités épistémique et affective ?

Une fois ces deux notions définies, nous tenterons de répondre à cette question en explicitant le rapport entre la présupposition factive et les deux modalités d'énoncé en question sur la base d'un corpus phrastique extrait de différentes œuvres du XVII^e siècle. En d'autres termes, nous tâcherons de prouver que les différents supports qui déclenchent la présupposition factive sont en réalité des moyens linguistiques permettant l'expression des modalités épistémique et affective.

1. L'implicite : définitions

Comme nous l'avons signalé plus haut, la notion d'implicite a fait l'objet de nombreuses études. Néanmoins, pour des raisons méthodologiques, elle sera définie sans tenir compte de sa dimension pragmatique. Ce choix permettra de distinguer entre les notions d'implicite et d'implicature. Par opposition à l'implicature conversationnelle de Grice (1975) considérée comme toute information qui n'est pas inférée par la structure de l'énoncé, mais qui est « impliquée par l'assertion d'une phrase dans un contexte

donné bien que cette proposition ne fasse pas partie de ce qui a été effectivement dit, ni n'en soit une conséquence logique » (Gazdar, 1979 : 38), le contenu implicite, objet de cette étude, « est inscrit dans la structure linguistique » (Maingueneau, 1996 : 68). Autrement dit, l'implicite sera pris dans l'acception de toute information supplémentaire fournie par le contexte linguistique et qui s'ajoute à la première signification explicite. Plusieurs sont donc les définitions de l'implicite. Il convient, avant de passer en revue certaines de ces définitions, de signaler que ce sont précisément les travaux de Ducrot et de Kerbrat-Orecchioni qui ont contribué à donner plus d'ampleur à la notion de l'implicite. En effet, dans le dictionnaire de la langue française *Le Nouveau Petit Robert*, l'implicite est défini comme ce « qui est virtuellement contenu dans une proposition, un fait sans être formellement exprimé, et peut en être tiré par déduction, induction¹ ». En parlant de la notion de l'implicite, Maingueneau (1996 : 47) affirme qu'« on peut tirer d'un énoncé des contenus qui ne constituent pas en principe l'objet véritable de l'énonciation mais qui apparaissent à travers les contenus explicites. C'est le domaine de l'implicite ». Selon Ducrot, l'implicite est une manière qui permet au locuteur de « susciter certaines opinions chez le destinataire sans prendre le risque de les formuler lui-même² ». Cette stratégie discursive n'est autre qu'un moyen permettant au locuteur d'exprimer son point de vue sans pour autant assumer la responsabilité d'avoir dit. Toutefois, pour décoder le message implicite le locuteur et l'interlocuteur doivent partager le même contexte situationnel³. Dans la plupart des travaux dont la thématique porte sur l'implicite, cette notion est souvent étudiée en opposition avec la notion de l'explicite, conçue comme ce qui est véhiculé littéralement par l'énoncé. C'est à Paul Grice (1957 : 5) que remonte cette opposition. Pour lui, explicite correspond à « *to tell something* » (dire quelque chose), alors qu'implicite signifierait « *to get someone to think* » (induire quelqu'un à penser quelque chose ».

¹ Josette R-D. et Alain R., *Le nouveau petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris : Le Robert, 2006, p. 1287.

² Ducrot, Oswald. *Dire et ne pas dire : principes de sémantique linguistique*. Paris : Hermann, coll. « Savoir », 1972, p.15.

³ L'*Encyclopédie Universalis* appelle « contexte situationnel » l'ensemble des circonstances dans lesquelles se produit un acte d'énonciation : situation culturelle et psychologique, expériences et connaissances du monde ; représentations mutuelles que chacun se fait de son ou de ses interlocuteurs, etc.

Catherine Kerbrat-Orecchioni dans son travail sur l'implicite (1986 : 7) reprend la même idée en postulant que « les contenus implicites ont en commun de ne pas constituer en principe le véritable objet du dire, tandis que les contenus explicites correspondent en principe toujours, à l'objet essentiel du message à transmettre ». Toutes ces définitions de l'implicite et bien d'autres développent la même idée : les contenus explicites sont exprimés directement, toutefois les contenus implicites, exprimés indirectement, recouvrent tout ce qui n'est pas dit ou écrit et nécessitent un effort d'interprétation de la part de l'interlocuteur pour être extirpés. L'exemple suivant, emprunté à Ducrot (1984 : 217), illustre bien cette opposition :

(1) Pierre a cessé de fumer

Contenu explicite véhiculé directement par l'énoncé : Pierre ne fume pas actuellement.

Contenu implicite véhiculé indirectement par l'énoncé : Pierre fumait auparavant.

Déchiffrer un message implicite passe impérativement par une opération de décodage. En effet, l'interlocuteur se trouve souvent obligé d'interpréter le message du locuteur afin d'en extraire tout ce qui est non-dit explicitement. Cette interprétation n'est pas univoque et pourrait amener à expliciter divers contenus implicites. En outre, ce qui facilite le décodage du contenu implicite c'est que le locuteur et l'interlocuteur ont les mêmes visions du monde et partagent le même contexte situationnel. Ducrot distingue deux types d'implicite, à savoir le présupposé et le sous-entendu. Le premier type se fonde sur la langue, les mots formulés dans l'énoncé, pour être explicité, alors que le second tient compte de l'énonciation et plus précisément de la situation d'énonciation. Il convient de préciser dans ce sens que seule la présupposition sera abordée dans ce qui va suivre. Ce choix se justifie par le rapport qui existe entre la présupposition et les modalités d'énoncé. Plus précisément, nous verrons que la présupposition servira à l'expression de certaines modalités d'énoncé.

a. La présupposition

Dans toute interaction verbale, il y a, outre les informations effectivement échangées, des informations cachées qui constituent le non-dit ou l'implicite. Ce contenu implicite peut être présupposé ou sous-entendu. Dans ce sens, Catherine Kerbrat-Orecchioni (1986 : 25) définit les présupposés comme « toutes les informations qui sans être ouvertement posées, (c'est-à-dire : sans constituer en principe le véritable objet du message à transmettre) sont cependant automatiquement entraînées par la formulation de l'énoncé, dans lequel elles se trouvent intrinsèquement inscrites, quelle que soit la spécificité du cadre énonciatif ». De ce fait, le contenu présupposé est induit par les formes ou tours linguistiques qui apparaissent dans l'énoncé indépendamment du contexte, contrairement au contenu sous-entendu qui dépend du contexte et de la situation d'énonciation pour être déchiffré par le destinataire. Orecchioni (1986 : 39) oppose présupposés et sous-entendus en définissant ces derniers comme « toutes les informations qui sont susceptibles d'être véhiculées par un énoncé donné, mais dont l'actualisation reste tributaire de certaines particularités du contexte énonciatif (ainsi une phrase telle que « *Il est huit heures* pourra-t-elle sous-entendre, selon les circonstances de son énonciation, *Dépêche-toi*, aussi bien que *Prends ton temps*) ». Présupposés et sous-entendus, en tant que moyens d'informativité, ne s'interprètent pas de la même façon. Pour un même énoncé, le présupposé est un, alors qu'il pourrait y avoir plus d'un contenu sous-entendu. Reprenons l'exemple (1) « *Pierre a cessé de fumer* », emprunté à Ducrot (1984 : 217), pour illustrer cette idée. Cet énoncé présuppose que *Pierre fumait auparavant*. Ce contenu présupposé est impliqué par la structure linguistique de l'énoncé, plus précisément par le semi-auxiliaire aspectuel *cesser de*. Ce même énoncé peut inférer différents contenus sous-entendus selon l'analyse d'Orecchioni (1986 : 6-7) faite sur le même exemple :

- Tu feras bien d'en faire autant.
- Prends-en de la graine.
- Tu vois bien qu'on peut y arriver.
- Tu manques vraiment de volonté.

Comme nous l'avons mentionné plus haut lorsque nous avons opposé présupposition et sous-entendu, le présupposé est inscrit dans la composition sémantique ou syntaxique de l'énoncé. Autrement dit, c'est à travers le sens des lexèmes ou la composition syntaxique de l'énoncé que se déclenche la présupposition. Dans ce même sens, Umberto Eco (1992 : 313) souligne que « les présuppositions font partie de l'information donnée par le texte ; elles sont sujettes à un accord réciproque de la part du locuteur et de l'auditeur ». Plusieurs sont alors les déclencheurs de la présupposition. Ces derniers apparaissent nécessairement dans l'énoncé et permettent à l'interlocuteur de dégager le contenu implicite présupposé. Parmi ces déclencheurs, certains font partie du lexique composant l'énoncé, d'autres entrent dans sa composition syntaxique. Le tableau ci-dessous présente les différents supports lexicaux et syntaxiques déclencheurs de la présupposition :

Supports lexicaux déclencheurs de la présupposition	Supports syntaxiques déclencheurs de la présupposition
- Les verbes factifs (<i>savoir, comprendre, regretter, être content, être triste...</i>) - Les verbes implicatifs (<i>réussir, parvenir, se rappeler...</i>) - Les semi-auxiliaires d'aspect (<i>cesser de, commencer à...</i>) - Certains adverbess (<i>de nouveau, encore, déjà...</i>)	- Le conditionnel contrefactuel - Les propositions subordonnées relatives appositives - Les phrases interrogatives - La structure emphatique (<i>c'est... qui</i>)

Les énoncés suivants présentent, à titre d'exemples, différents déclencheurs de présupposition :

(2) Je *sais* qu'il est Numide. (Corneille, *Sophonisbe*, 1682, AV, S II. p. 538)

(3) Qui a *parlé* ? (Molière, *Le Malade imaginaire*, 1673, AIII, SVI. p. 412)

(4) Aronce *est parvenu* à s'enfuir de sa prison de l'île des Saules. (M^{elle} de Scudéry, *Histoire romaine* 1654, Livre III, 4^e partie, p. 263)

(5) Il *a commencé* à exécuter le projet. (M^{me} de Sévigné, *Correspondance*, 1675, T1, p. 69)

(6) Porsenna a *de nouveau* fait emprisonner son fils. (M^{elle} de Scudéry, *Histoire romaine* 1654, Livre III, 4^e partie, p. 263)

Dans ces énoncés, le verbe factif *savoir*, la proposition interrogative introduite par *qui*, le verbe implicatif *parvenir*, le semi-auxiliaire aspectuel *commencer à* et l'adverbe *de nouveau* sont déclencheurs de présupposition. Dans l'énoncé (2), le verbe factif *sait* présuppose qu'*il est Numide*. Dans l'énoncé (3), la question présuppose que *quelqu'un a parlé*. Dans l'énoncé (4), le présupposé *il a essayé de s'enfuir de sa prison de l'île des Saules* est induit par le verbe implicatif *parvenir*. Dans l'énoncé (5), l'emploi du semi-auxiliaire aspectuel *commencer à* présuppose qu'*il n'a pas encore commencé à exécuter le projet*. Dans l'énoncé (6), la présupposition est déclenchée à travers l'adverbe *de nouveau* qui présuppose que *Porsenna a déjà fait emprisonner son fils*. Parmi tous ces déclencheurs et beaucoup d'autres, seuls les verbes factifs seront étudiés. Ce choix, comme nous l'avons dit à maintes reprises, s'explique par le rapport qui existe entre la présupposition factive et certaines modalités d'énoncé comme la modalité épistémique et la modalité affective. Dans un autre sens, nous allons voir que certains verbes factifs, déclencheurs de présupposition, permettent aussi l'expression des modalités épistémique et affective.

b. La présupposition factive

Le terme *factivité* est issu du nom anglais « *factivity* ». Ce dernier contient le nom « *fact* » qui signifie *fait certain/affirmé*. La factivité caractérise généralement les verbes dont « les compléments sont présupposés être vrais » (Norrick, 1978 : 20). En effet, certains verbes comme *savoir*, *regretter*, *se réjouir*, *être content*, *être triste*... sont appelés verbes factifs, puisqu'ils présupposent la vérité de leurs compléments phrastiques. Un énoncé comme *Je sais que P* présuppose que *P* est vrai. Dans ce sens, Egré (2005 : 1) postule que « *savoir*, contrairement à *croire*, est un verbe factif : *Pierre sait qu'il pleut*, contrairement à *Pierre croit qu'il pleut*, implique qu'*il pleut effectivement* ». Il découle de ce qui précède que certains verbes sont factifs alors que d'autres ne le sont pas et n'induisent aucune présupposition. C'est le cas de certains verbes comme *penser*, *croire*, *supposer*... Les verbes factifs, eux, se caractérisent par la valeur de vérité du contenu implicite qu'ils présupposent :

(7) Il *sait* que Madame est à la fête du parti contraire. (Molière, *La Critique de l'École des Femmes*, 1663, SVI, p. 342)

(8) Mezzetin *regrette* d'avoir perdu son ami Arlequin. (Regnard, *Le Divorce*, 1694, AI, SI, p. 33)

L'énoncé (7) présuppose que *Madame est à la fête du parti contraire*. Le présupposé induit par l'énoncé (8) est *Mezzetin a perdu son ami Arlequin*. Les deux verbes factifs *sait* et *regrette* présupposent la vérité de leurs compléments phrastiques sous forme d'une proposition complétive dans (7) et d'un complément à l'infinitif dans (8).

Ce qui distingue les verbes factifs aussi c'est que le présupposé qu'ils induisent demeure inchangé même s'ils sont à la forme négative :

(7a) -Il *ne sait pas* que Madame est à la fête du parti contraire.

(8a) -Mezzetin *ne regrette pas* d'avoir perdu son ami Arlequin.

Dans ces deux énoncés, les deux verbes factifs *savoir* et *regretter*, employés à la forme négative, induisent des contenus présupposés similaires aux présupposés véhiculés par les mêmes formes verbales employées positivement dans les énoncés (7) et (8). Autrement dit, dans (7a) le présupposé est le même que dans (7) : *Madame est à la fête du parti contraire*. Les deux énoncés (8) et (8a) véhiculent le même contenu présupposé : *Mezzetin a perdu son ami Arlequin*.

Dans ce qui va suivre, notre attention se focalisera sur l'étude des modalités d'énoncé et sur le rapport qui les lie à la présupposition factive. En d'autres termes, nous allons essayer de démontrer que certains verbes factifs déclencheurs de présupposition servent à exprimer certaines modalités d'énoncé, comme la modalité épistémique et affective.

2. Les modalités d'énoncé

L'étude des modalités d'énoncé dans ce travail n'est pas sans importance. Nous verrons, comme nous venons de le dire, qu'il y a un rapport entre la présupposition factive et les modalités d'énoncé. Avant d'explicitier ce rapport, il convient de procéder à une présentation des modalités d'énoncé. Par opposition aux modalités d'énonciation qui portent sur le dire, les modalités d'énoncé portent sur le dit. Elles « renvoient au

contenu de l'énoncé, marqué par l'attitude du locuteur vis-à-vis de ce qu'il énonce » (Büyükgüzel, 2011 : 137). Autrement dit, ces modalités renseignent sur la manière dont l'énonciateur positionne la proposition de base par rapport à des notions telles que la vérité, la nécessité, l'obligation, la possibilité ou par rapport à des jugements d'ordre appréciatif et affectif. Dans le *Dictionnaire d'analyse du discours* (2002 : 385), Maingueneau et Charaudeau définissent les modalités d'énoncé en postulant qu'elles « ne portent pas sur l'énonciation, mais sur l'énoncé : modalités logiques (possible, nécessaire, certain, invraisemblable, obligatoire, ...) modalités appréciatives, ou évaluatives (triste, regrettable, souhaitable, ...). Les travaux d'André Meunier (1974) et d'Ivan Darrault (1976) ont contribué à la classification suivante des modalités d'énonciation et d'énoncé :

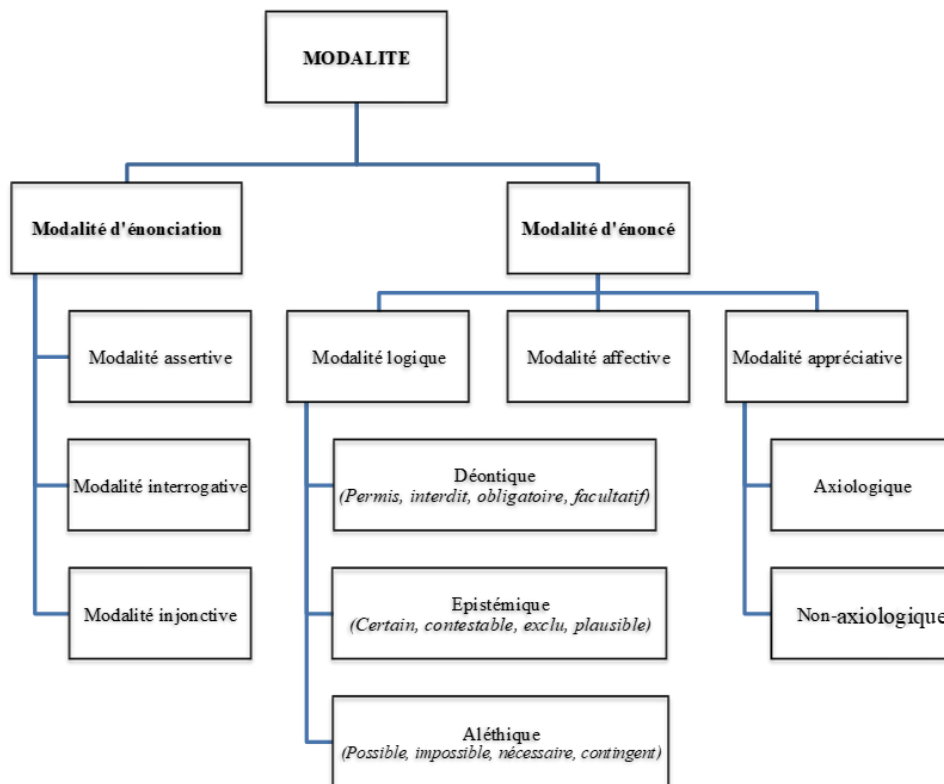


Schéma 1 : La classification de la modalité selon Meunier (1974) et Darrault (1976)

Les modalités d'énoncé sont ainsi classées en trois catégories fondamentales : les modalités *logiques*, les modalités *affectives* et les modalités *appréciatives*. Ces différentes modalités se manifestent dans l'énoncé à travers des marques linguistiques telles que les verbes, les adjectifs et les adverbes... Elles constituent une trace de la présence du locuteur dans son propre énoncé et traduisent son attitude par rapport à ce

qu’il énonce. En rapport avec l’étude de la présupposition factive dans ce travail, seulement les modalités épistémique et affective seront examinées, puisque les outils servant à exprimer ces deux modalités sont aussi considérés comme déclencheurs de la présupposition factive.

a. La modalité épistémique

Différentes modalités d’énoncé sont issues du carré logique aristotélien. Parmi ces modalités logiques, nous citons la modalité aléthique, épistémique et déontique. La catégorisation de ces trois modalités est inspirée de l’approche des modalités de Parret (1976). Büyükgüzel (2011 : 137) l’a représentée dans le tableau suivant comme suit :

Les modalités logiques		
Aléthique	Nécessaire	Impossible
	Possible	Contingent
Déontique	Obligatoire	Interdit
	Permis	Facultatif
Epistémique	Certain	Exclu
	Plausible	Contestable

Tableau 1 : La représentation des modalités logiques selon Büyükgüzel (2011)

Ces différentes valeurs modales peuvent se chevaucher, car elles sont interconnectables et peuvent influencer mutuellement le sens d’un énoncé. Il convient de noter dans ce sens qu’il y a d’autres typologies des modalités. Nicole le Querler (1996), par exemple, classe les modalités en modalités épistémiques, appréciatives, intersubjectives et implicatives. Orecchioni (1999) ajoute deux autres modalités logiques, à savoir temporelle et volitive. Issue du grec ancien *epistémê* qui signifie *savoir*, la modalité épistémique est liée à la connaissance et au savoir que le locuteur possède du monde. Elle se manifeste à travers des éléments linguistiques qui servent à exprimer une croyance ou une opinion telles que *penser, pouvoir, croire, trouver que, il est nécessaire, sûrement, sans aucun doute, il est certain que*,

nous savons que, il est inévitable que, certainement, bien entendu, indéniablement, etc. L'expression de la modalité épistémique couvre différents degrés de certitude allant de la certitude totale jusqu'à l'incertitude :

(9) Je suis *sûr* que vous prendrez plaisir. (Molière, *Le Malade imaginaire*, 1673, All, SIX, p. 386)

(10) Je *doute* qu'il vous écrive encore aujourd'hui. (M^{me} de Sévigné, *Correspondance* : T1, 1675, p. 641)

(11) Je *ne crois que* vous soyez en état de faire ce que vous dites. (M^{lle} de Scudéry, *Histoire romaine*, 1654, Livre III, Première partie, p. 209).

Dans ces énoncés, l'expression de la modalité épistémique, qui renvoie à « l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé » (Le Querler, 1996 : 14), se manifeste à travers différents outils linguistiques. Ces derniers marquent divers degrés de modalité épistémique. Dans l'énoncé (9), la certitude du sujet parlant est exprimée par le biais de l'adjectif *sûr*. L'énonciateur considère l'énoncé (10) comme exclu par l'emploi du verbe *douter*. Le verbe *croire* à la forme négative permet au locuteur de présenter le contenu propositionnel de l'énoncé (11) comme contestable.

b. La modalité affective

La modalité affective sert à exprimer une réaction émotionnelle du locuteur dans une situation d'énonciation bien déterminée. Différents sont donc les marqueurs de subjectivité affective. Parmi ces modalisateurs, il y a les noms, les verbes, les adjectifs affectifs, les adverbes... Orecchioni (1999 : 140) définit la modalité affective comme suit : « cette *pénible* affaire, cette *triste* réalité, la *malheureuse* Madame B, la *pauvre* femme : autant d'expressions qui sont à considérer comme subjectives dans la mesure où elles indiquent que le sujet d'énonciation se trouve émotionnellement impliqué dans le contenu de son énoncé. Elles ont en même temps une fonction conative, car en affectivisant ainsi le récit, l'émetteur espère que la répulsion, l'enthousiasme ou l'apitoiement qu'il manifeste atteindront par ricochet le récepteur, et favoriseront son adhésion à l'interprétation qu'il propose des faits ». À travers ces unités linguistiques subjectives,

l'énonciateur manifeste son implication émotionnelle dans son propre énoncé :

(12) Je fis cinquante grandes lieues en douze heures et j'entrai fort *heureusement*, devant la nuit, au port Mahon, qui est le plus beau de la Méditerranée. (Retz, *Mémoires*, T4, 1679, partie 2, p. 558)

(13) *Hélas*, je n'en puis plus ! Tends-moi la main, Aglante. (D'Urfé, *La Sylvanire ou la Morte-vive : fable bocagère*, 1627, AIV, SVI, p. 299)

(14) Votre absence m'est *insupportable*. (Segrais, *Les nouvelles françaises ou Les divertissements de la princesse Aurélie*, 1656, p. 262)

Les énoncés ci-dessus sont subjectifs. Cette subjectivité se manifeste à travers l'emploi de certains termes modalisateurs de nature affective par lesquels le sujet énonciateur marque son implication dans le contenu de son énoncé. Autrement dit, l'adverbe *heureusement*, l'interjection *hélas* et l'adjectif *insupportable* employés dans les énoncés (12), (13) et (14) sont des termes affectifs qui permettent au locuteur d'exprimer ses sentiments par rapport à ce qu'il exprime.

3. La présupposition factive : entre modalité épistémique et modalité affective au XVII^e siècle

L'étude des deux modalités épistémique et affective a été faite de façon générale sans expliciter le rapport qui les unit à la présupposition factive. Nous avons présenté ces deux modalités comme marqueurs de subjectivité énonciative. En d'autres termes, ces modalités constituent un moyen dont le locuteur se sert pour divulguer ses croyances et ses sentiments. Dans ce qui va suivre, nous allons voir que certains verbes factifs, déclencheurs de présupposition factive, sont aussi considérés comme des outils linguistiques utilisés dans l'expression des deux modalités épistémique et affective.

a. La présupposition factive et la modalité épistémique

Comme nous l'avons dit précédemment, la présupposition factive s'effectue à travers des unités linguistiques, appelées verbes factifs, qui présupposent un contenu implicite considéré comme vrai. En d'autres termes, les prédicats dits factifs présupposent généralement la vérité de

leur complément sous forme d'une proposition complétive ou d'un complément à l'infinitif. Dans ce sens, Kiparsky et Kiparsky (1970 : 147) affirment que « les propositions que le locuteur suppose être vraies sont considérées comme factives ». Dans les deux énoncés suivants, les verbes *savoir* et *découvrir* sont déclencheurs de présupposition factive :

(15) Je *sais* que vous l'aimez. (M^{elle} de Scudéry, *Histoire romaine*, 1654, Livre premier, partie I, p. 63)

(16) J'*avais découvert* que ce misérable avait des conférences secrètes avec M^{me} d'Empus. (Retz, *Mémoires*, T2, 1679, p. 558)

Dans ce sens, le verbe factif *savoir* présuppose que *vous l'aimez* dans l'énoncé (15). Le verbe *découvrir* dans l'énoncé (16) présuppose, à son tour, que *ce misérable avait des conférences secrètes avec Mme d'Empus*. Ces deux contenus implicites présupposés, sous forme de propositions complétives, sont considérés comme vrais, car si par exemple *je sais que vous l'aimez* est vrai, alors *vous l'aimez* l'est aussi. Si les verbes factifs sont mis à la forme négative, le présupposé demeure le même :

(15a) - Je *ne sais pas* que vous l'aimez.

(16a) - Je *n'aurais pas découvert* que ce misérable avait des conférences secrètes avec M^{me} d'Empus.

L'énoncé (15a) présuppose toujours que *vous l'aimez*. De même, l'énoncé (16a) implique que *ce misérable avait des conférences secrètes avec M^{me} d'Empus*, qui est le même présupposé véhiculé par l'énoncé (16).

Cette valeur de vérité dont jouissent les contenus présupposés rapproche les verbes factifs des outils linguistiques qui expriment la modalité épistémique, dans la mesure où cette dernière repose, elle aussi, sur le degré de certitude et de vérité du contenu énoncé par le sujet parlant. Certains verbes factifs comme *savoir*, *comprendre*, *découvrir*... présupposent, comme nous venons de le dire, des contenus implicites vrais pour le locuteur et l'interlocuteur, donc des contenus dotés d'un degré de certitude. Autrement dit, les contenus présupposés, étant vrais, ne sont autres que des présuppositions certaines qui peuvent être rapprochées de la modalité épistémique, liée à la connaissance que le locuteur possède du

monde. En disant *je sais que...*, le locuteur est sûr de ce qu'il énonce et présuppose avec l'interlocuteur un contenu implicite vrai, conçu au préalable comme certain. Notons, par ailleurs, que *savoir* est parmi les outils linguistiques servant à l'expression de la modalité épistémique et plus précisément à l'expression de la certitude de l'énonciateur vis-à-vis de ce qu'il énonce :

(17) *Je sais que tu as son portrait.* (Segrais, *Les nouvelles françaises ou Les divertissements de la princesse Aurélie*, 1656, p. 176)

(18) *Je compris que vous aviez bien plus de mal aux jambes qu'à l'ordinaire.* (M^{me} de Sévigné, *Correspondance*, T2, 1680, p. 709)

(19) *Au moins ai-je découvert que tu n'es guère galant.* (Scarron, *Le roman comique*, 1651, p. 123).

Savoir, comprendre et découvrir sont des verbes factifs. Les contenus implicites qu'ils présupposent sont vrais. L'énoncé (17) présuppose que *tu as son portrait*. La complétive *que vous aviez bien plus de mal aux jambes qu'à l'ordinaire* constitue le présupposé de l'énoncé (18). L'énoncé (19) induit le présupposé suivant : *tu n'es guère galant*. Certes, ces verbes factifs véhiculent des contenus présupposés considérés comme vrais par le locuteur et l'interlocuteur, mais aussi ces mêmes prédicats permettent au locuteur d'exprimer un degré de certitude à l'égard de ce qu'il affirme. Dans ce sens, les verbes factifs *savoir, comprendre et découvrir* pourraient être remplacés par un adjectif marquant la certitude comme *certain* :

(17a) *-Je suis certain que tu as son portrait.*

(18a) *-J'étais certain que vous aviez bien plus de mal aux jambes qu'à l'ordinaire.*

(19a) *-Au moins suis-je certain que tu n'es guère galant.*

Les trois occurrences de l'adjectif *certain* employées dans les énoncés (17a), (18a) et (19a) servent plutôt à l'expression de la modalité épistémique et marquent la certitude du locuteur vis-à-vis de ce qu'il dit.

Le verbe *ignorer*, classé aussi parmi les verbes factifs, pourrait, à son tour, renvoyer à l'incertitude du locuteur quant au contenu propositionnel de son énoncé et marquer la modalité épistémique :

(20) Il ignore que je l'aime. (Lafayette, *Zaïde*, 1670, p. 292)

Dans l'énoncé (20), le verbe *ignorer* joue un double rôle. Tout d'abord, il présuppose que *je l'aime*. Ensuite, il a la valeur d'un modalisateur épistémique étant donné que *l'ignorance* qu'il induit est en rapport avec « le marquage de la fluctuation de la connaissance que le sujet a du monde » (Laurendeau, 2004 : 4).

b. La présupposition factive et la modalité affective

Outre le rapport entre la présupposition factive et la modalité épistémique, un deuxième rapport pourrait être décelé entre la présupposition factive et la modalité affective. Dans ce sens, des verbes tels que *regretter*, *se réjouir*, *être content*, *être triste*, *être chagriné*, *être heureux...*, classés parmi les déclencheurs de la présupposition factive donc parmi les verbes factifs, sont également considérés comme marqueurs de la subjectivité affective. En d'autres termes, à côté des présupposés qu'ils génèrent, ces prédicats affectifs traduisent une réaction émotive de l'énonciateur. Nous avons dit plus haut que ces verbes factifs présupposent leurs compléments sous forme de propositions complétives ou de compléments à l'infinitif. Ces compléments qui sont présupposés être vrais gardent cette propriété même sous l'effet de la négation. Rapprocher la présupposition factive de la modalité affective nous amène à classer les verbes factifs en verbes factifs non émotifs (*savoir*, *se douter*, *comprendre*, *découvrir...*) et verbes factifs émotifs (*regretter*, *se réjouir*, *être content*, *être triste*, *être chagriné...*). C'est cette deuxième classe des verbes factifs qui laisse transparaître les sentiments du locuteur. Voyons de plus près le rapport entre la présupposition factive et la modalité affective à travers certains prédicats factifs émotifs :

(21) Je *me réjouis* que vous soyez guéri. (M^{me} de Sévigné, *Correspondance*, T. 1, 1675, p. 130)

(22) Je *suis content* qu'il sorte de prison. (Saint-Évremond, *La Comédie des académistes pour la Réformation de la Langue française*, 1638, AIV, S1, p. 201)

(23) Je *regrette* de ne vous avoir pas assez vue. (M^{me} de Sévigné, *Correspondance*, T.1, 1675, p. 293)

(24) Je *suis triste* de n'aller point continuer mes études auprès de vous. (M^{me} de Sévigné, *Correspondance*, T.2, 1680, p. 872)

Les prédicats factifs émotifs *se réjouir, être content, regretter* et *être triste*, relevés des énoncés (21, 22, 23 et 24) sont déclencheurs de présupposition factive. Chaque verbe factif présuppose la vérité de son complément phrastique :

L'énoncé (21) présuppose qu'*il est guéri*.

L'énoncé (22) présuppose qu'*il est sorti de prison*.

L'énoncé (23) présuppose que *je ne vous ai pas assez vue*.

L'énoncé (24) présuppose que *je ne vais point continuer mes études auprès de vous*.

Ces contenus présupposés demeurent inchangés même si les factifs émotifs sont à la forme négative :

(21a) -Je *ne me réjouis pas* que vous soyez guéri.

(22a) -Je *ne suis pas content* qu'il sorte de prison.

(23a) -Je *ne regrette pas* de ne vous avoir pas assez vue.

(24a) -Je *ne suis pas triste* de n'aller point continuer mes études auprès de vous.

L'énoncé (21a) présuppose qu'*il est guéri*.

L'énoncé (22a) présuppose qu'*il est sorti de prison*.

L'énoncé (23a) présuppose que *je ne vous ai pas assez vue*.

L'énoncé (24a) présuppose que *je ne vais point continuer mes études auprès de vous*.

En outre, ces mêmes factifs émotifs sont marqueurs de subjectivité. En d'autres termes, ces derniers sont l'indice d'une réaction affective de la part de l'énonciateur. Cette réaction pourrait être liée à des sentiments comme *la joie* (21 et 22), *le regret* (23) ou *la tristesse* (23). Il convient de signaler finalement que les verbes factifs émotifs marquent l'attitude du locuteur à l'égard du contenu propositionnel émis.

Conclusion

Pour conclure, nous pouvons dire que cette étude de la présupposition factive et des modalités d'énoncé, épistémique et affective, a été faite en suivant une progression bien particulière. Au départ, la définition de l'implicite nous a amené à définir et à étudier la présupposition en général. Par la suite, seulement la présupposition déclenchée à travers les verbes factifs a constitué l'objet de l'étude. Après la présupposition factive, nous avons fait un bref aperçu des modalités logiques. Parmi ces modalités, la modalité épistémique et la modalité affective ont été étudiées de façon plus détaillée. Ce choix, comme nous l'avons précisé à maintes reprises, se justifie par le rapport qui existe entre la présupposition factive et les deux modalités d'énoncé épistémique et affective. Nous avons démontré que des verbes factifs tels que *savoir, comprendre, découvrir...*, déclencheurs de la présupposition factive, servent aussi à l'expression de la modalité épistémique, puisqu'ils sont en rapport avec la vision que le locuteur possède du monde. Autrement dit, ces verbes factifs révèlent l'attitude de celui qui parle par rapport à la certitude ou l'incertitude du contenu propositionnel énoncé. Après l'étude de la présupposition factive en rapport avec la modalité épistémique, nous avons mis l'accent sur le rapport entre la présupposition factive et la modalité affective. Dans ce sens, la classification des verbes factifs en verbes factifs émotifs et verbes factifs non émotifs nous a permis de prouver que les verbes factifs émotifs comme *se réjouir, regretter, être content, être triste...*, déclencheurs de présupposition, peuvent aussi être employés pour indiquer certaines réactions émotives du locuteur. Ils sont classés ainsi parmi les marqueurs de subjectivité affective.

Bibliographie

- Alexandrescu, S. 1976. « Sur les modalités croire et savoir ». *Langages*, n° 43, p. 19-27.
- Büyükgüzel, S. 2011. « Modalité et subjectivité : regard et positionnement du locuteur ». *Synergies Turquie*, 4, p. 139- 151. [En ligne] : <https://gerflint.fr/Base/Turquie4/buyukguzel.pdf> [consulté le 10 août 2024].
- Charaudeau P., Maingueneau D. 2002. *Dictionnaire D'Analyse Du Discours*. Paris : Seuil.
- Darrault, I. 1976. « Présentation ». *Langages*, n° 43, p. 3-9.

- Deloor, S. 2017. « La notion de présupposition en sémantique française : pragmatique intégrée et théorie de la polyphonie ». *Cahiers de lexicologie*, 111, p. 77-96.
- Ducrot, O. 1968. « La description sémantique des énoncés français et la notion de présupposition ». *L'Homme* 8 (1), p. 37-53.
- Ducrot, O. 1972. *Dire et ne pas dire*. Paris : Hermann.
- Ducrot, O. 1980. *Les mots du discours*. Paris : Éditions de Minuit.
- Eco, U. 1992. *Les limites de l'interprétation*. Trad. par Myriem Bouzaher. Paris : B. Grasset.
- Egré, P. 2005. « Savoir, croire et questions enchâssées ». *Publications Electroniques de Philosophia Scientiae*, 2, p. 1-20.
- Faure, R. 2008. « Factifs cognitifs, factifs émotifs, liage bas et accommodation locale ». *Verbum*, 28 (4), p. 415-431.
- Gazdar, G. 1979. *Pragmatics. Implicature, Presupposition, and Logical Form*. New York : Academic Press.
- Grice, H.P. 1961. « The Causal Theory of Perception ». *Proceedings of the Aristotelian Society*, n° 35 (suppl.), p. 121-52.
- Grice, H.P. 1975. Logic and conversation. In : P. Cole, J. L. Morgan (DIR.). *Syntax and Semantics*, vol. 3, New York : Academic Press, p. 41-58.
- Gosselin, L. 2010. *Les modalités en français : la validation des représentations*. Amsterdam/New York : Rodopi.
- Kerbrat-Orecchioni, C. 1986. *L'Implicite*. Paris : A. Colin.
- Kerbrat-Orecchioni, C. 1999. *L'Énonciation. De la subjectivité dans le langage*. Paris : Armand Colin.
- Kiparsky, P., Kiparsky, C. 1970. Fact. In: *progress in linguistics*, (éds) Manfred Bierwisch et Karl Erich Heidolph, Paris : Mouton the Hague, p. 143-173.
- Korzen, H. 2001. Factivité, semi-factivité et assertion – le cas des verbes savoir, ignorer, oublier et cacher. In : Kronning et al. (éds), *Langage et Référence*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, p. 323-333.
- Kreutz, P. 1998a. « Les factifs et l'auto-conditionnalité ». *Revue Romane*, 33 (1), p. 39-65.
- Kreutz, P. 1998b. « Une typologie des prédicats factifs ». *Le Français Moderne*, 66 (2), p. 141-181.
- Laurendeau, P. 2004b. Modalité, opération de modalisation et mode médiatif. In : Delamotte-Legrand, R. (éd). *Les médiations langagières*, Vol. 1, *Des faits de langue aux discours*. Rouen : Publications de l'Université de Rouen, p. 83-95.
- Le Querler, N. 1996. *Typologie des modalités*. Presses universitaires de Caen.
- Martin, R. 1983b. *Pour une logique du sens*. Paris : Presses Universitaire de France.
- Meunier, A. 1974. « Modalités et communication ». *Langue française*, n°. 21, Paris : Larousse, p. 8-25.

Moeschler, J., Reboul, A. 1994. *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*. Paris : Seuil.

Norrick, Neal R. 1978. *Factive adjectives and the theory of Factivity*. Tübingen: Max Niemeyer Verlag.

Oléron P., Legros S. 1977. « Présuppositions, implications linguistiques et atteinte de la signification de termes psychologiques par l'enfant ». *Journal de Psychologie Normale et Pathologique*, 74, p. 409-429.

Oléron P., Legros S. 1986. « L'interprétation de verbes psychologiques factifs et non factifs par des enfants en fonction du contenu des énoncés ». *Cahiers de Psychologie Cognitive*, 6, p. 545-562.

Vatrican, A. 2012. « Savoir que et la notion de présupposition ». *Langages*, 186, p. 69-84.



© *Synergies Tunisie*, n° 7, Année 2024.

Revue du GERFLINT

<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w>

Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :

<https://gerflint.fr/>

<https://gerflint.fr/synergies-tunisie>

